

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-23-0031 du 21/04/2023

NOR : ECOE2311188J

Instruction du 13 avril 2023

AVENANT 4 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION EN VUE DE LA RÉALISATION
DU PROJET INTITULÉ "INDIA RÉMUNÉRATION"

Département de la Gouvernance et du support (DGS)

RÉSUMÉ

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant n° 4 à la convention de délégation de gestion signée le 12 décembre 2019 entre la Direction du budget (DB) et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) en vue de la réalisation du projet intitulé « INDIA - Rémunération ».

Date d'application : 13/04/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....**3**

Annexe n° 1 : Avenant 4 à la convention de délégation de gestion en vue de la réalisation du projet intitulé "INDIA Rémunération".....4

INTRODUCTION

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant 4 à la convention de délégation de gestion signée le 12 décembre 2019 entre la direction du budget (DB) et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) en vue de la réalisation du projet intitulé « INDIA - Rémunération ».

**LE CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA GOUVERNANCE
ET DU SUPPORT**

DOMINIQUE DOUILLET

Annexe n° 1 : Avenant 4 à la convention de délégation de gestion en vue de la réalisation du projet intitulé "INDIA Rémunération"



Avenant 4 à la convention de délégation de gestion signée entre la DB et la DGFIP en vue de la réalisation du projet intitulé « INDIA REMUNERATION »

Entre

La Direction du budget représentée par M^{me} Émilie ROMAN, cheffe du bureau des ressources humaines en sa qualité de responsable de l'UO DB 0218-CPIL-CCDB, désignée sous le terme de "délégrant" d'une part,

et

la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), représenté par M. Dominique DOUILLET, chef du Département de la Gouvernance et du Support des Systèmes d'Information (DGSSI), désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion signée le 12 décembre 2019 entre la DB et la DGFIP ;

Vu l'avenant 1 signé le 17 juin 2020 ;

Vu l'avenant 2 signé le 26 janvier 2021 ;

Vu l'avenant 3 signé le 2 mars 2022 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

La convention du 12 décembre 2019 liant la direction du budget et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a pour objet de mettre en place une délégation de gestion dans les services de l'État pour la réalisation du projet intitulé « India Rémunération » prévoit, au travers des dispositions de son article 4, la possibilité d'être modifiée par voie d'avenant.

Au regard de l'avancement des travaux d'enrichissement d'"India Rémunération", le montant et la répartition annuelle des crédits délégués visés dans la convention de référence, ne sont plus adaptés.

Les parties conviennent de l'augmentation et de la modification de la répartition calendaire des crédits délégués en AE et CP.

Article 2 : Montant et calendrier de délégation de gestion en AE et CP

L'article 6 de la convention de référence, amendée, est remplacé par le paragraphe ci-dessous :

« Les moyens financiers alloués par le délégrant pour l'exécution de la présente délégation de gestion sont augmentés pour atteindre le montant de 389 198 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement attribués sur l'UO 0218-CPIL-CCDB ».

La nouvelle répartition annuelle des crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, est la suivante :

	Total (K€)	Total général (K€)
AE 2019	133	389
AE 2020	5	
AE 2021	0	
AE 2022	76	
AE 2023-2024	175	
CP 2020	83	389
CP 2021	26	
CP 2022	57	
CP 2023-2024	223	

Article 3 : durée de la convention

La deuxième phrase de l'article 5 de la convention de référence est rédigée comme suit :

« La délégation de gestion est valable jusqu'au 31 décembre 2024. »

Article 4 : entrée en vigueur

Le présent avenant prend effet dès sa signature par les parties, il est conclu pour la durée de validité de la convention de délégation de gestion.

Fait à Montreuil, le 13 avril 2023

Le délégataire,

Le délégant,

Pour la Direction générale des Finances publiques

**Le chef du Département de la Gouvernance
et du Support**

La cheffe du bureau des ressources humaines

Dominique DOUILLET

Émilie ROMAN

Copies : Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers ;
Comptables assignataires du délégant et du délégataire

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2265-3694